



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

atteintes à la dignité

Question écrite n° 103679

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la pénalisation du phénomène d'entartage. En effet, ce qui peut paraître pour une plaisanterie de mauvais goût, cette blague de potache est désormais très souvent usitée par des personnes en mal de médiatisation. Il semble que ce phénomène qui se veut amusant pour leurs auteurs n'aie pas été très apprécié par la présidente d'un conseil régional qui ayant été entartée a annoncé qu'elle ne porterait pas plainte, avant de se raviser et de porter plainte tout de même. Cette attitude est tout à fait compréhensible, car cette plaisanterie ne peut pas être banalisée et minimisée, à la veille de la tension d'une campagne présidentielle, où la tentation peut être forte, chez ce genre de plaisantin. Il conviendrait donc d'établir des poursuites fermes contre ces auteurs. Il lui demande donc de lui préciser ses intentions en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103679

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9513